

COMMUNIQUÉ No. 25 — 7 janvier 2021
INFORMATIONS

Aux pasteurs, aux équipes pastorales paroissiales et aux congrégations religieuses

Chers frères et sœurs,

Le gouvernement du Québec, en accord avec la direction de la santé publique, vient d'annoncer un retour à un confinement plus strict pour notre société entre le 9 janvier et le 8 février 2021.

Bien que nos lieux de culte ne soient pas des foyers d'éclosion, nous faisons nôtre cet appel à la solidarité pour vaincre ensemble cette pandémie qui n'en finit pas de se propager et menace tout particulièrement les plus fragiles d'entre nous.

Par le biais, de la table de concertation interreligieuse et le secrétariat de l'AÉCQ, nous demeurons en dialogue constant avec le gouvernement et la santé publique pour faire valoir toute l'importance des besoins spirituels de nos contemporains.

De notre côté, poursuivons tous les efforts déjà en place pour garder le contact, spécialement avec les personnes seules et isolées. Les moyens peuvent varier : par téléphone, courrier, courriel, conversation vidéo, etc. Quels que soient les moyens retenus dans votre milieu, il est souhaitable de faire appel à un nombre élargi de bénévoles et créer ainsi des "chaines de solidarité".

Voici donc les mesures à suivre pour les prochaines semaines, **à partir de minuit, dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 janvier 2021** :

- 1. Les funérailles** peuvent se tenir dans les lieux de culte avec un nombre maximum de 10 participants, membres de la famille ou amis, excluant les intervenants liturgiques.
 - La possibilité pour un autre groupe de 10 participants de suivre les funérailles en ligne dans une salle adjacente (avec accès indépendant à la rue) est pour l'instant à l'étude.
 - Il faut recommander aux participants de porter le masque pour toute la durée de la célébration .

- 2. Les messes :**
 - Les rassemblements pour les messes sont suspendus dans tous les lieux de culte, incluant les messes du samedi 9 janvier.
 - Seules les messes diffusées en ligne sont possibles. Il faut s'en tenir à un nombre minimal d'intervenants liturgiques et techniques au moment de la captation.
 - Puisque les rassemblements à l'extérieur sont interdits, il n'est donc pas possible d'offrir des messes en plein air.
 - Pour les maisons religieuses, j'invite les membres de la vie consacrée à se tenir à l'affût des directives et informations diffusées par la CRC et par l'ATTIR.
 - Mgr Lépine reconduit la dispense du précepte de l'obligation dominicale en vigueur pendant la pandémie jusqu'à nouvel ordre.

3. À l'exception du soin spirituel d'une personne mourante, **la distribution de la communion et le sacrement du pardon** sont suspendus temporairement, afin de contribuer à l'effort supplémentaire qui nous est demandé.
4. **Les mariages, baptêmes et confirmations** doivent être reportés.
5. **Le sacrement des malades** : le seul cas admis est celui de l'onction d'une personne en danger de mort imminente. Les prêtres disponibles peuvent se rendre au chevet d'un mourant sur demande de la famille dans les milieux où l'accès est permis.
6. **La catéchèse** : les rassemblements et les réunions pour des activités d'initiation chrétienne ne peuvent avoir lieu en présentiel pour les prochaines semaines. Le recours au mode virtuel et les activités en famille sont privilégiés.
7. **Les organismes communautaires** qui occupent des locaux dans les paroisses peuvent maintenir leurs services tout en respectant strictement les règles de distanciation, le port du masque et le lavage des mains.
8. **Les bureaux paroissiaux** : ceux-ci doivent rester fermés. Seul l'accueil au bureau sur rendez-vous pour des funérailles et des enterrements peut avoir lieu. Pour les autres employés de la Fabrique, on doit s'en tenir aux dispositions gouvernementales qui stipulent que seuls les employés dont la présence est jugée nécessaire par l'employeur pour la poursuite des activités peuvent travailler en présentiel.
9. **Les réunions de Fabrique** doivent être reportées après la période de confinement. En cas d'urgence, il est préférable que les marguilliers se réunissent par téléconférence ou par visioconférence pour ne traiter que du point urgent.
10. La prochaine **rencontre du comité diocésain de déconfinement** aura lieu le mardi 12 janvier, de 12 h 30 à 13 h30. Le lien Zoom vous parviendra comme d'habitude.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration. Avec la campagne de vaccination en cours, nous entrevoyons une petite lumière au bout du tunnel. Que la véritable Lumière, le Christ en son Épiphanie, nous guide au travers de cette épreuve.

En Lui,



+ Alain Faubert, VG
Évêque auxiliaire à Montréal

N.B. Une traduction officielle en anglais de ce communiqué suivra sous peu